

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Présents : 9 Membres

Absent excusé : BROUET Serge

Secrétaire : Monsieur LUDWIG Daniel

Monsieur BROUET Serge donne pouvoir à Monsieur ZWATAN Louis

Monsieur **BIANCHIN**, ingénieur nouveaux projets de la Société **RES** nous présente le projet d'implantation d'éoliennes sur la Commune de DOMPCEVRIN.

Après avoir entendu l'exposé, Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour

- Remplacement du photocopieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au rajout de ce point.

N° 499 – Projet implantation éoliennes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que son avis est sollicité dans le cadre d'un projet éolien que souhaite développer la société RES sur la commune de DOMPCEVRIN.

La société RES, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet à AVIGNON (84 000), est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de leur conception à leur mise en service, sollicite le Conseil Municipal pour :

- autoriser l'étude de faisabilité du projet éolien situé sur la commune de DOMPCEVRIN,
- accorder à la société RES l'autorisation d'effectuer toutes les démarches ainsi qu'à déposer toutes autorisations nécessaires à l'étude de faisabilité de ce projet éolien,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer une déclaration préalable en vue de l'édification d'un mât de mesures le cas échéant, afin d'évaluer le potentiel éolien du site,
- donner son accord de principe sur la délivrance future d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) sur les voies communales et permission de réaliser les travaux de renforcement et d'aménagement nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien.
- à signer la convention de servitudes, la promesse de bail et leurs annexes.
- à signer tout acte permettant l'exécution et la mise en œuvre des conditions définies à l'acte.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, les éléments d'information relatifs à ce projet ont fait l'objet d'une note de synthèse, laquelle a été transmise dans la convocation aux membres du Conseil Municipal 5 jours avant le vote, le 29 Octobre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accorde à la Société RES le droit exclusif d'étudier la faisabilité d'un parc éolien sur la Commune

N° 500 – Tarifs communaux 2019 (Salle des fêtes, Bibliothèque, Cimetière, Photocopie, Affouage et Eau)

Les tarifs (Salle des fêtes, Bibliothèque, Cimetière, Photocopie, Affouage et Eau) restent inchangés pour l'année 2019.

N° 501 – Décisions modificatives (Commune et Service des Eaux)

Commune : Extension columbarium

Cpte 2116	:	+ 3 000 €
Cpte 2131	:	- 3 000 €

Service des Eaux : DUP

Cpte 7011	:	- 1 500 €
Cpte 2156	:	+ 1 500 €
Cpte 023	:	- 1 500 €
Cpte 021	:	+ 1 500 €

N° 502 – Organisation repas des Séniors

Préparation du repas des Séniors du 9 Décembre 2018

N° 504 – Remplacement du photocopieur

Monsieur Le Maire présente l'offre de la Société XEROX pour le remplacement du photocopieur, à savoir deux possibilités (location ou achat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour l'option achat.

N° 505 – Points informations

- Vitraux Eglise : l'Atelier CHAZOT a transmis des devis pour la restauration des vitraux de l'Eglise. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil
- Dépôt de détritux aux abords des containers à verre : une plainte a été déposée en gendarmerie
- Illuminations de Noël : la pose des illuminations aura lieu le 22 Novembre 2018
- Participation citoyenne : une réunion d'information aura lieu le 24 Novembre 2018 à la salle des fêtes
- Amende de police – DETR : le dossier de la sécurisation du village sera représenté
- Répertoire Electoral Unique (REU) : les Conseillers Municipaux qui souhaitent siéger au sein de la commission de contrôle peuvent se faire connaître
- Travaux de voirie 2019 : la CODECOM demande nos besoins en travaux de voirie

N° 506 – Questions diverses

- NEANT

Séance levée à 22 H 10